

Note de lecture

Le Grand Plan d'investissement 2018-2022 Rapport au Premier Ministre – Jean Pisani-Ferry

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2017/09/rapport_d_e_m._jean_pisani-ferry_-_le_grand_plan_dinvestissement_2018-2022.pdf

Le Premier Ministre Édouard PHILIPPE a chargé Jean PISANI-FERRY, professeur à la Hertie school of governance de Berlin et professeur associé à l'IEP, d'une mission sur la préfiguration et les conditions de mise en place d'un **nouveau grand plan d'investissement de 50 milliards d'euros**, qui doit accompagner les réformes et qui sera intégré à la prochaine loi de programmation des finances publiques, pour mise en œuvre durant le quinquennat, et en complément des PIA déjà engagés depuis 2010. Ce plan aura trois objectifs : **accélérer la réduction de notre empreinte écologique et la montée en gamme de notre économie, augmenter notre potentiel de croissance et notre niveau d'emploi et réduire durablement le niveau des dépenses publiques et stimuler la transformation de nos services publics.**

Le professeur vient de rendre son rapport définitif au Premier Ministre. Le groupe ANT propose une courte synthèse, avec un zoom sur **la couverture THD du territoire identifiée comme priorité.**

« L'enjeu, c'est qu'à l'heure où l'État doit affirmer sa capacité à organiser la transition écologique et la transition numérique, l'investissement signe le retour du long terme dans la gestion publique »

Le plan d'investissement poursuivra quatre finalités :

- accélérer la transition écologique (20 milliards d'€)
- édifier une société de compétences (15 milliards d'€)
- ancrer la compétitivité sur l'innovation (13 milliards d'€)
- construire l'Etat de l'âge numérique (9 milliards d'€)

Accélérer la transition écologique

À l'heure où l'intensification des défis écologiques est prégnante, de nombreuses réflexions sont en cours pour **modifier notre modèle de développement** : transformation des modes de transport, des systèmes de production et de distribution d'énergie, ou encore des conditions d'habitat, grâce à l'émergence de nouveaux acteurs notamment. Elle représente **un véritable défi social**, où les obstacles sont multiples, mais notre **crédibilité internationale engagée.**

« parce qu'il faut mettre les ménages à faibles revenus en capacité de changer leurs modes de vie et non pas seulement de subir l'augmentation du prix du carbone, ce plan aura une forte composante sociale »

Les initiatives relatives à cet axe relèvent donc principalement de l'**amplification de l'effort de rénovation thermique des bâtiments, du développement des transports durables adaptés au quotidien et du développement des énergies renouvelables et de l'innovation environnementale.**

initiative n°1	Diviser par 2 le nombre de passoires thermiques occupées par des ménages modestes propriétaires ou locataires du parc social
initiative n°2	Réduire l'impact énergétique des bâtiments publics
initiative n°3	Accompagner le remplacement de 500 000 véhicules polluants
initiative n°4	Soutenir le développement de solutions de transports innovantes et répondant aux besoins des territoires
initiative n°5	Moderniser les réseaux routiers et ferroviaires

initiative n°6	Augmenter notre production d'énergie renouvelable
initiative n°7	Accueillir des chercheurs du monde entier pour lutter contre le changement climatique
initiative n°8	Développer des modèles de rupture pour la ville de demain
initiative n°9	Accélérer le développement d'un modèle de transport durable
initiative n°10	Convertir 5 000 PME à la lutte contre le gaspillage

Édifier une société de compétences

Les compétences sont, en effet, considérées comme la « clé » des emplois de demain et la meilleure garantie de l'autonomie et de la sécurité professionnelle, dans un contexte de bouleversement des communautés de travail dû à la transition numérique. Les initiatives identifiées visent essentiellement **à rendre l'accès à l'emploi à 2 millions de personnes, et à favoriser l'insertion des jeunes dans la vie active.**

initiative n°11	Former et accompagner vers l'emploi un million de chômeurs faiblement qualifiés
initiative n°12	Former et accompagner vers l'emploi un million de jeunes décrocheurs
initiative n°13	Promouvoir les expérimentations en faveur de la formation des maîtres et professeurs
initiative n°14	Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes
initiative n°15	Transformer le 1 ^{er} cycle universitaire

Ancrer la compétitivité sur l'innovation

L'objectif affiché est de bâtir une stratégie de compétitivité orientée vers la montée en gamme de l'appareil de production et le portage des ruptures technologiques à venir. Pour ce faire, **la transformation du système de l'enseignement et de la recherche doit être accélérée, le rapprochement de la recherche fondamentale et des entreprises systématisé, le financement des jeunes entreprises innovantes favorisé et l'accompagnement et la restructuration des secteurs en transformation organisés.** L'ambition est de faire de la France une économie de la connaissance et de la création, et de stimuler la transformation des filières agricoles et agroalimentaires.

initiative n°16	Accélérer la transformation de l'université
initiative n°17	Soutenir l'innovation des entreprises
initiative n°18	Soutenir les filières stratégiques
initiative n°19	Soutenir le déploiement du très haut débit

Initiative 19 : Soutenir le déploiement du très haut débit

Dans un environnement qui se structure autour du tout-numérique, l'accès et l'envoi rapide des données est une nécessité croissante. Tout Français, où qu'il soit localisé, en métropole ou dans les territoires ultra marins, en ville, en zone périurbaine, en zone rurale ou en montagne, doit être en mesure d'y participer. Au-delà d'un enjeu économique et social, il s'agit d'un enjeu démocratique. Le très haut débit permettra de désenclaver les territoires éloignés des grandes villes en leur donnant la possibilité de participer pleinement aux nouvelles formes de citoyenneté qui s'expriment sur internet.

Le plan France très haut débit, lancé en 2013, vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici à 2022. L'objectif de ce plan est de doter d'un accès Internet performant l'ensemble des particuliers, des entreprises et des administrations pour leur permettre un usage efficace des technologies de l'information et de la communication.

Le financement du déploiement du très haut débit était initialement évalué à 20 milliards d'euros, dont 3,3 milliards d'euros de subventions de l'État, destinés principalement aux projets dans les territoires peu denses. 3 milliards ont déjà été engagés dans le cadre de ce plan France Très haut débit.

Conformément aux annonces du Président de la République lors de la conférence des territoires, le Grand plan d'investissement poursuivra le soutien au déploiement du très haut débit sur tout le territoire d'ici à 2022. Dans un premier temps, il s'agira d'engager les 300 millions d'euros complémentaires : ceux-ci s'appuieront sur des cofinancements publics et privés pour démultiplier leur impact et toucher un maximum de Français. Dans un second temps, il s'agira de déterminer les besoins complémentaires d'investissements, au-delà de l'objectif de 2022 et de l'enveloppe initiale de 3,3 milliards d'euros, afin de finaliser la couverture en très haut débit. Cette discussion se fera avec les collectivités territoriales, les cofinanceurs publics, les opérateurs télécom et les partenaires privés. Les nouveaux projets capitaliseront sur les exemples passés pour proposer des modèles de financement durables, à fort effet de levier.

Construire l'État de l'âge numérique

Les mutations induites par les **mégadonnées** et **l'irruption de l'intelligence artificielle** sont une réelle occasion de moderniser l'action publique, même si la transformation numérique de cette dernière est à peine engagée. Les objectifs majeurs sont d'**investir aujourd'hui pour dépenser moins demain, en améliorant notamment l'accès aux services publics et leur qualité, tout en réduisant rapidement les dépenses publiques**. Un accompagnement particulier est identifié pour le système de santé : la transformation numérique de l'organisation de l'offre de santé est un enjeu majeur.

initiative n°20	Créer un fonds pour la transformation publique
initiative n°21	Objectif 100 % de services publics numérisés
initiative n°22	Renforcer les dispositifs d'accompagnement des réformes
initiative n°23	Accélérer la transition numérique du système de santé
initiative n°24	Accélérer la transition numérique du système de cohésion sociale
initiative n°25	Développer les maisons de santé

Une gouvernance réaffirmée

Ce nouveau plan vise à inscrire dans un temps plus long les nouvelles priorités retenues par le gouvernement. Pour ce faire, les moyens mobilisés seront **inscrits dans les budgets des ministères, mais seront exonérés des régulations budgétaires annuelles**. En contrepartie, les acteurs devront être soumis à des **obligations de résultat, grâce à la mise en place d'instruments** pour une évaluation rigoureuse. Une logique de résultat se substituera donc à une logique de moyens.

Des **réallocations pourront ainsi être décidées** au regard de ces indicateurs. Par ailleurs, une implication forte est attendue de la part des collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer, et un **écosystème complet d'investisseurs** sera mobilisé (Caisse des Dépôts, BpiFrance, BEI,..).

Enfin, une structure légère, le **Secrétariat aux investissements**, sera mise en place auprès du Premier Ministre pour coordonner l'activité des comités de pilotage thématiques.